

Conseil canadien des Églises, les atteintes aux droits de la personne sont d'abord attribuables aux divers conflits et crises économiques qui affligent la région et qui, comme il se doit, sont susceptibles de règlements dans le cadre de l'Accord Esquipulas II. En outre, il faut que le Canada s'emploie à renforcer les institutions démocratiques et la règle de droit.

Il serait donc très opportun que le gouvernement canadien crée, comme il en a l'intention, un Institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique. La proposition visant à créer cet institut découle d'une recommandation prise à l'unanimité par le Comité mixte spécial multipartite sur les relations extérieures du Canada. Dans son rapport final de juin 1986 intitulé *Indépendance et internationalisme*, le Comité déclare que :

En mettant sur pied des programmes d'aide financière, d'échange, de recherche et d'assistance technique en coopération avec les pays concernés, le Canada peut espérer favoriser l'avancement à long terme des droits politiques, civils et culturels, comme il contribue maintenant à l'essor économique et social à long terme de certains pays au moyen de son programme d'aide. En participant à la mise en place d'institutions politiques représentatives et d'autres institutions, de même qu'au renforcement des mécanismes qui favorisent, directement ou indirectement, le respect des droits de la personne, le Canada peut ajouter un élément de protection aux incitations et aux menaces de la politique traditionnelle.

En gardant ces objectifs à l'esprit, le gouvernement a rédigé un projet de loi visant à créer cet institut mais, jusqu'à la rédaction du présent rapport, il ne l'a pas encore déposé au Parlement. En raison de l'importance capitale que revêtent la démocratisation et les droits de la personne dans le processus de paix d'Esquipulas, nous recommandons que ce projet de loi soit présenté sans tarder tout en souhaitant vivement qu'il soit adopté au cours de la présente session parlementaire. En outre, une fois l'institut créé, nous recommandons instamment que son conseil d'administration mette sur pied un *programme Esquipulas*, conçu suivant les dispositions de l'accord en question, pour apporter une aide pratique en ce qui a trait aux droits de la personne et à l'évolution démocratique dans les cinq pays. Il faudrait prêter une attention toute particulière à l'avancement des droits de la femme.

La tenue d'élections libres et honnêtes dans les cinq pays de la région constitue l'une des conditions essentielles de l'Accord Esquipulas II. Des Centraméricains nous ont répété à maintes occasions que le Canada pourrait envoyer des observateurs pour surveiller le déroulement des élections et faire rapport objectivement des résultats. C'est ce qu'a justement fait le Canada à plusieurs reprises au Salvador, mais il a refusé d'envoyer des représentants officiels lors des élections de 1984 au Nicaragua. Nous croyons que le gouvernement devrait élaborer une politique régionale cohérente en matière de surveillance des élections et accroître les moyens dont il dispose pour porter des jugements éclairés. Il ne suffit pas, pour se faire une idée des circonstances entourant des élections, de séjourner brièvement dans un pays et de surveiller uniquement la tenue du scrutin lui-même. Au fil des ans, on a mis au point des critères au sujet de la surveillance internationale des élections.²¹ Le Canada devrait travailler activement à l'élaboration de ces critères et favoriser la collaboration internationale en vue de les appliquer. Chaque fois qu'il est possible, le gouvernement canadien devrait chercher à participer aux équipes d'observateurs internationaux afin d'en accroître la crédibilité.

Dans le cas de l'Amérique centrale, la surveillance des élections devrait être considérée comme une marque de confirmation et d'appui aux engagements pris à l'égard de la démocratisation par les signataires de l'Accord Esquipulas II. Nous devrions rechercher toutes les occasions possibles favorisant la création de mécanismes et de normes propres à la région, pour la tenue d'élections libres et honnêtes. Pour les raisons que nous avons données plus haut, nous recommandons que le